

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103580</b>	De <b>M. Yann Galut</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Cher )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >élèves	<b>Analyse</b> > cartables. poids.
Question publiée au JO le : <b>28/03/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Yann Galut attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le poids des cartables. En effet, malgré la mise en place progressive de support numérique, encore trop souvent des élèves de l'école élémentaire ou du collège, portent des cartables qui ne correspondent pas à leur morphologie, dépassant ainsi les 10 % du poids de l'enfant prévu au sein de la circulaire de janvier 2008. Avec un cartable pesant 8,5 kg en moyenne selon les associations des parents d'élèves, des enfants se plaignent de douleurs liées aux contractures musculaires au niveau du cou et du dos pouvant aller jusqu'à créer des troubles de santé comme des scolioses. Il lui demande ce qu'envisage de faire le Gouvernement pour répondre à cette problématique.